

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 4 avril 2024

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 23
Votants : 22

D24.023

L'an deux mille vingt-quatre,
le quatre avril,
à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, BLANC Sébastien (pouvoir à MALZAC Claude), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à LAFON Madeleine), VAYSSIER Jean-Louis (pouvoir à CASTAN Emmanuel), KLING Jacqueline (pouvoir à JURQUET Didier), FERNANDEZ Florence (pouvoir à Philippe ROCHOUX), JACQUES Jérôme (pouvoir à LAFOURCADE Noël), RODIER Colette et DE SOUSA Guy.

M. FABRE Jean a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D24.023: **SUBVENTIONS 2024 DU SERVICE COMMUN CRECHE ALSH TRANSPORT REPAS (GROUPE OBJECTIFS /CRÈCHE, OSCA/ALSH, RAM, MAM SAINT GERMAIN)**

Ces subventions sont du même ordre que celles octroyées en 2023 pour le fonctionnement d'OSCA et le Relais Petite Enfance. La subvention pour la MAM de Saint Germain du Teil a été ajustée. En ce qui concerne le Groupe Objectifs pour la gestion de la crèche de La Canourgue, il est rappelé que l'association reçoit, depuis 2020, directement de la CCSS les sommes prévues dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Au regard du bilan des coûts de fonctionnement une subvention d'équilibre peut être demandée à la CC ALCT. La demande de subvention d'équilibre en provenance du Groupe Objectifs pour

l'équilibre budgétaire 2023 est de 21 957,18€.

Concernant le Relais Petite Enfance (UDAF) le montant de 2023 n'ayant pas été versée il convient de prévoir en 2024 le versement des deux années.

◆ OSCA (ALSH)	20 000 €
◆ Groupe Objectifs (structure multi-accueil pour jeunes enfants - Subvention d'équilibre)	21 957,18€
◆ RPE Relais Petite Enfance (UDAF)	5 400 €
◆ MAM Les Petits Loups du Teil	1 852 €

Madame LAFON Madeleine y compris pour ROCHEREAU-POUGET Bernadette et Messieurs MALZAC Claude y compris pour BLANC Sébastien, FABRE Jean, RODRIGUES David et Jean-Claude SALEIL ne participent pas à ce vote.

Après avoir pris connaissance de cette proposition,

Le Conseil Communautaire,

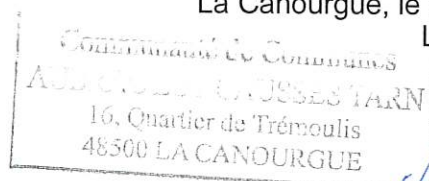
DONNE son accord et **DECIDE** de voter ces dépenses au Budget Annexe 2024 Service Commun « Crèche - ALSH - Transport de repas ».

PRECISE que la subvention octroyée à l'Association OSCA, pour la gestion de l'A.L.S.H., sera versée en trois fois, en avril, en juillet et le solde en octobre.

Monsieur le Président ou le Vice-Président sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 5 avril 2024,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL